



**Décision n° 2020/137**

**Habitat**  
**- Mission de suivi et d'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de l'agglomération de Castres-Mazamet (2015-2020) - Avenant n°1**

Le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Vu la décision n°2019/242 du Président en date du 3 décembre 2019 par laquelle le marché de mission de suivi et d'animation de l'OPAH de l'agglomération de Castres-Mazamet a été attribué à la Société Issot Riera, située 44 bis rue Principale, 31600 SALIBENS jusqu'au 30 juin 2020,

Considérant la nécessité de prolonger le délai d'exécution des prestations, suite à l'épidémie de COVID 19, jusqu'au 31 juillet 2020,

**DÉCIDE**

De conclure un avenant n°1 au marché relatif à la mission de suivi et d'animation de l'OPAH de l'agglomération de Castres-Mazamet, avec la Société Issot Riera, située 44 bis rue Principale 31600 SALIBENS, afin de prolonger le délai d'exécution des prestations jusqu'au 31 juillet 2020,

De passer tous les actes relatifs à cet avenant.

Les crédits nécessaires au financement de la dépense sont inscrits au Budget Principal 2020, nature 617, Gestionnaire HAB.

Les conseillers communautaires seront informés de la présente décision sans délai et par voie électronique à l'adresse communiquée pour la réception des documents de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

La présente décision sera rapportée à la prochaine séance du Conseil,

Fait à Castres, le 23 juin 2020

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES  
Le 26 juin 2020  
Sous le n°81-248100430-20200623-lmc19583-DE-1-1  
Certifié exécutoire Le 26 juin 2020



Pascal BUGIS



## AVENANT N°1

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet  
Espace Ressources  
Le Causse Espace d'Entreprises  
CS 50007  
81115 CASTRES

Adresse internet (U.R.L) : <http://www.castres-mazamet.com/>

<http://www.castres-mazamet.com>

Représenté par : Monsieur le Président

### B - Identification du titulaire du marché

Société Issot Riera Architectes DPLG Urbanistes  
44 bis rue Principale  
31600 SALIBENS  
Courriel : [issot.riera@orange.fr](mailto:issot.riera@orange.fr)  
SIRET : 348 193 798 000 25

Représenté par : Monsieur le Directeur

### C - Objet de l'accord-cadre

Mission d'animation et suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de l'agglomération de Castres-Mazamet (2015-2020)

Date de la notification : 2 janvier 2020

Délais d'exécution : 6 mois

### D - Objet de l'avenant

Modification introduite par le présent avenant : en raison de l'épidémie de COVID 19 prolongation du délais d'exécution des prestations d'une durée équivalente à celle du confinement jusqu'au 31 juillet 2020

### E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A .....

Le .....

Signature du titulaire

## F - Signature du pouvoir adjudicateur

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Monsieur le Président

Pascal BUGIS

## G - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre

### En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....

Le .....

**Signature**

### En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

### En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord cadre.